

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 août 2006

Original : français

Soixante et unième session

Point 54 b) de la liste provisoire*

**Mondialisation et interdépendance :
migrations internationales et développement****Lettre datée du 31 mars 2006, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Bénin
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint en annexe le texte de la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur les transferts de fonds des migrants, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) les 9 et 10 février 2006.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 54 b) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Bureau de coordination
des pays les moins avancés
(*Signé*) Simon B. **Idohou**

* A/61/150.



**Annexe à la lettre datée du 31 mars 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Conférence ministérielle des pays les moins avancés
sur les transferts de fonds des migrants**

Déclaration ministérielle

Cotonou, 10 février 2006

Nous, ministres et chefs de délégation des pays les moins avancés (PMA), réunis les 9 et 10 février 2006 à Cotonou, à la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur les transferts de fonds des migrants,

Rappelant la Déclaration du Millénaire et, plus particulièrement, les objectifs du Millénaire pour le développement, visant à éliminer l'extrême pauvreté,

Rappelant les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001 et a débouché sur l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Rappelant le Consensus de Monterrey,

Rappelant les résultats de la Conférence ministérielle organisée en août 2002 à Cotonou sur le thème « Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et lutte contre la pauvreté »,

Rappelant les résultats du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu en juin 2004 à New York et ceux de la table ronde sur le thème « Accroissement de l'incidence des transferts de fonds des migrants des PMA sur le développement »,

Soulignant l'importance et la valeur économique et sociale des fonds envoyés par les migrants et la diaspora,

Réaffirmant la nécessité de recenser les domaines d'action prioritaire pour les gouvernements et d'autres acteurs afin de faciliter le flux des fonds et d'accroître leur incidence sur le développement dans les pays les moins avancés, tout en respectant leur caractère privé,

Tenant compte des présentations thématiques faites lors de la Conférence ministérielle ainsi que des riches débats tenus à cette occasion,

Conscients de la nécessité d'œuvrer ensemble et en synergie afin de contribuer efficacement et effectivement à la lutte mondiale contre la pauvreté,

Précisant que l'accroissement de l'incidence des transferts de fonds sur le développement ne tend nullement à encourager la main-d'œuvre spécialisée à quitter les pays les moins avancés et à migrer dans les pays développés et ne constitue pas un signal donné pour ce faire,

Reconnaissant l'importance du partage et du transfert des connaissances, des capacités et des bonnes pratiques dans le domaine des transferts de fonds entre les pays les moins avancés et d'autres pays en développement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud,

1. *Prenons note* de l'importance du phénomène migratoire à l'heure d'une mondialisation qui prend en considération le flux de migrants des pays les moins avancés;

2. *Reconnaissons* l'importance des transferts de fonds des migrants ainsi que l'incidence de ces transferts sur le développement de leurs pays d'origine, tout en soulignant que lesdits transferts ne sauraient se substituer à l'aide publique au développement;

3. *Faisons appel* aux gouvernements des pays les moins avancés pour qu'ils adoptent une politique migratoire et instaurent un environnement propice qui prévoit l'éducation et la formation des migrants et vise à encourager ces derniers à apporter des investissements;

4. *Invitons instamment* les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil des migrants, les institutions financières et bancaires nationales, régionales et internationales, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions appropriées, les organisations et organes œuvrant à la mise en place d'un système financier ouvert à tous dans les pays les moins avancés, ainsi que la diaspora et les organisations non gouvernementales à :

- Collaborer au renforcement du cadre institutionnel pour les transferts de fonds;
- Promouvoir la coopération inter-États et interinstitutions entre les pays d'origine et les pays d'accueil;
- Rechercher et mettre en place des moyens permettant aux migrants de transférer leurs fonds vers les pays d'origine;
- Rechercher des solutions durables pour accroître l'incidence des transferts de fonds sur le développement;

5. *Encourageons* les initiatives visant à mieux organiser le mouvement des migrants afin que pays d'accueil comme pays d'origine puissent en bénéficier mutuellement;

6. *Exhortons* les gouvernements et les institutions financières à mettre au point des produits financiers pour attirer l'épargne et l'investissement des migrants;

7. *Demandons instamment* aux gouvernements des pays d'accueil d'envisager d'adopter, pour les envois de fonds, des dégrèvements fiscaux analogues aux allègements prévus pour les fonds d'investissement et les dons caritatifs;

8. *Prions* l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations compétentes d'aider davantage les pays les moins avancés à mettre efficacement en œuvre les programmes « Migrations pour le développement »;

9. *Soulignons* qu'il importe que les gouvernements créent un environnement propice à l'accroissement de l'incidence des transferts de fonds sur le développement en :

- Développant les capacités, les instruments et les institutions afin de maximiser le rôle potentiel des transferts de fonds dans le développement des pays les moins avancés;
- Mettant en place un secteur financier ouvert à tous qui lie les transferts de fonds à d'autres formes d'intermédiation financière, notamment les microfinancements et les dispositifs de sécurité, ainsi qu'à la création de petites et moyennes entreprises;
- Impliquant les diasporas et les associations de villes natales dans le processus de développement des pays les moins avancés;
- Améliorant la collecte de données et la base de connaissances sur les transferts de fonds dans les pays les moins avancés;
- Renforçant les partenariats entre secteur public et secteur privé, en vue de réduire les coûts de transaction des transferts de fonds et améliorant l'accès aux produits et services bancaires et financiers;

10. *Encourageons* la formation d'associations de migrants et favorisons la sensibilisation entre migrants en ce qui concerne les programmes de développement dans leurs pays d'origine;

11. *Reconnaissons* l'importance des migrations Sud-Sud et invitons les organisations régionales et les pays concernés à faciliter le mouvement des personnes et à accroître l'efficacité des mécanismes de transfert;

12. *Invitons* les pays d'accueil, en particulier les pays développés, à adopter des politiques migratoires prenant en compte les objectifs du Millénaire pour le développement et à accroître l'efficacité des mécanismes de transfert de fonds des migrants;

13. *Recommandons* la création d'un « observatoire des transferts de fonds des migrants pour les pays les moins avancés »;

14. *Accueillons favorablement* l'offre du Gouvernement de la République du Bénin d'accueillir le siège de l'Observatoire international des transferts de fonds des migrants dans les pays les moins avancés;

15. *Prions* l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations compétentes de soutenir dès que possible la création de l'Observatoire et son fonctionnement;

16. *Prions* le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'inclure les recommandations de la Conférence dans ses activités de sensibilisation et de plaider sur les besoins particuliers des pays les moins avancés;

17. *Demandons* que la présente Déclaration soit portée à l'attention de la Réunion de haut niveau sur l'examen global de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, prévue à la soixante et unième session de l'Assemblée générale à New York, les 19 et 20 septembre 2006;

18. *Invitons* l'ensemble des pays, organisations et institutions impliqués ou intéressés par la question des transferts de fonds des migrants à œuvrer activement

et collectivement à une application efficace et rapide des recommandations et décisions de la présente Conférence de Cotonou;

19. *Décidons* de mettre en place un comité ministériel et un comité technique responsables du suivi de l'application des recommandations et des décisions de la présente Conférence;

20. *Prions* le Bénin, Président du Groupe des pays les mois avancés, de faire distribuer comme document officiel des Nations Unies le texte de la Déclaration ministérielle et de soumettre celle-ci en tant qu'apport au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit se tenir à New York les 14 et 15 septembre 2006.
